



CONSEIL MUNICIPAL
du 9 NOVEMBRE 2021

COMPTES-RENDUS
des délégations
de Monsieur Le Maire

COMPTE RENDU de l'EXERCICE du DROIT de PREEMPTION

Conformément à la délibération n° 01/131020 du Conseil Municipal du 13 Octobre 2020, Monsieur Le Maire fait le compte-rendu de l'exercice du droit de préemption :

ZONE DE PREEMPTION DU DEPARTEMENT

DROIT DE SUBSTITUTION

Décision de renonciation :

- MDBAD :
Voirie et espaces communs du lotissement 3.111 m² situé Chemin des Boyers, parcelles cadastrées Section CM n°s 2404, 2369, 2403, 2423, 2442, 2411, 2408, 2430, 2396, 2418, 2432, 2434, 2387, 2368, 2406, 2365, 2436, 2441, 2363.
- MDBAD :
Terrain à bâtir de 596 m² situé Chemin des Boyers, parcelles cadastrées Section CM n°s 2370, 2386 et 2433.
- SAFER :
Terrain de 15.100 m² comprenant un bâti situé Camp de Lambert, parcelles cadastrées Section DE n°s 237 à 242, 248, 250, 342, 1275, 1278, 1578, 1580 et 1583.
- BUCHONNET :
Terrain de 1350 m² comprenant 1 bâti à usage d'habitation situé traverse des Oies Blanches, parcelle cadastrée Section CN n° 2360.
- MDBAD :
Appartement de 112 m², situé 405 Chemin des Boyers, parcelles cadastrées Section CM n°s 2081, 2431, 2088, 2096, 2097, 2102, 2103, 2419 et 2438.
- MDBAD :
Appartement de 41,80 m², situé 405 Chemin des Boyers, parcelles cadastrées Section CM n°s 2081, 2431, 2088, 2096, 2097, 2102, 2103, 2419 et 2438.
- MULOT-CHAUVIN :
Terrain 3795 m² avec construction à usage d'habitation situé Chemin de la Font de Mai - parcelles cadastrées Section CH n°s 209 à 211, 213 et 214.
- ZAMPOLINI :
Terrain de 281 m² avec construction à usage d'habitation situé 43 Allée Muscat, parcelle cadastrée Section CM n° 1884.



COMPTE RENDU DE L'EXERCICE DE DELEGATION EN MATIERE D'ACTION EN JUSTICE

Conformément à la délibération n° 01/131020 du Conseil Municipal du 13 Octobre 2020, Monsieur Le Maire rend compte au Conseil Municipal de l'exercice de sa délégation en matière d'actions en Justice :

Décision de désigner Maître Benoît CAVIGLIOLI, Avocat :

- Afin de défendre les intérêts de la Commune d'Aubagne dans le cadre du recours gracieux formulé par Mesdames Michèle et Marion JAUME contestant le permis de construire n° PC 13005210049 du 11 Juin 2021 octroyé à la Société ARCANSUD, sur un terrain sis Avenue de la Couronne des Pins, cadastré section DE n° 79, 84, 85, 349 et 1096.

--- ooo O ooo ---

**COMPTE RENDU
DE L'EXERCICE DE DELEGATION
EN MATIERE DE DECISIONS DE PRETS DE SALLE
AUX ASSOCIATIONS**

Conformément aux Articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et à la délibération n° 01/131020 du Conseil Municipal du 13 Octobre 2020, Monsieur Le Maire rend compte aux Conseillers Municipaux de l'exercice de sa délégation en matière de décisions concernant la conclusion de conventions de prêts de salle aux associations.

- Décision de conclure une convention de prêt de salle, à titre précaire et révocable, à « La Mutualité Française Provence Alpes Côte d'Azur » sous statut privé à but non lucratif, pour l'utilisation d'une salle pour la Maison de quartier « Château Blanc » du Charrel les vendredis 29 Octobre et 05 Novembre 2021 de 9 à 11 heures pour un atelier de prévention séniors « Pour votre cœur, bougez plus ».

--- ooo O ooo ---

COMPTE RENDU DE L'EXERCICE DE DELEGATION EN MATIERE DE DECISIONS d'ATTRIBUTION de SUBVENTIONS

Conformément à la délibération n° 01/131020 du Conseil Municipal du 13 Octobre 2020, Monsieur Le Maire rend compte au Conseil Municipal de l'exercice de sa délégation en matière de décisions concernant la demande d'attribution de subventions auprès de l'Etat ou à d'autres collectivités territoriales.

- Décision de demande de subvention auprès du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône :

Le Département des Bouches-du-Rhône, partenaire financier de la Commune, propose chaque année, dans le cadre de son dispositif d'aide aux communes, de soutenir les projets communaux. Ainsi, la Ville d'Aubagne a sollicité le soutien du Conseil Départemental pour l'acquisition et mise en œuvre d'un logiciel de gestion du courrier afin de poursuivre l'amélioration des outils numériques de la commune.

- Décision de demande de subvention auprès du Conseil Régional SUD PACA :

La Région Sud PACA, partenaire financier de la Commune, propose, dans le cadre de son dispositif « Arbres en ville », de soutenir les projets communaux visant à développer des projets d'adaptation aux changements climatiques. Ainsi, la Ville d'Aubagne a sollicité l'aide du Conseil Régional SUD PACA pour l'acquisition et la plantation d'arbres sur son territoire.

COMPTE RENDU DE L'EXERCICE DE DELEGATION EN MATIERE DE DECISIONS D'ORDRE FINANCIER

Conformément aux délibérations n° 29-170720 du Conseil Municipal du 17 Juillet 2020 et n° 01-131020 du Conseil Municipal du 13 Octobre 2020, Monsieur Le Maire rend compte au Conseil Municipal de l'exercice de sa délégation en matière de décisions d'ordre financier :

ÉTAT d'UTILISATION DE LIGNE DE TRÉSORERIE

- Délibération n° 29-170720 du Conseil Municipal du 17 Juillet 2020, visée par la Préfecture le 20 Juillet 2020, fixant le montant maximum de la ligne de trésorerie à 10.000.000 €.
- Décision du 20 Juillet 2020, visée par la préfecture le 20 Juillet 2020 portant réalisation d'un contrat de ligne de trésorerie auprès de la Caisse d'Epargne Provence-Alpes-Corse d'un montant de 8.000.000 € pour une durée d'un an, à effet du 30 Juillet 2020 (contrat 9620131099).

Convention de ligne de trésorerie CEPAC (contrat 9620131099)

| | |
|---|---------------|
| Montant | 8.000.000 € |
| Taux d'intérêt | Fixe de 1,00% |
| Capital restant dû en début de période (30.07.20) | 0 € |
| Nombre de tirage | 2 |
| Nombre de remboursement | 1 |
| Capital restant dû en fin de période (29.07.21) | 0 € |

- Décision du 26 Juillet 2021, visée par la préfecture le 29 Juillet 2021 portant réalisation d'un contrat de ligne de trésorerie auprès de la Caisse d'Epargne Provence-Alpes-Corse d'un montant de 8.000.000 € pour une durée d'un an, à effet du 29 Juillet 2021 (contrat 9621131097).

Convention de ligne de trésorerie CEPAC (contrat 9621131097)

| | |
|---|---------------|
| Montant | 8.000.000 € |
| Taux d'intérêt | Fixe de 1,00% |
| Capital restant dû en début de période (29.07.21) | 0 € |
| Nombre de tirage | 1 |
| Nombre de remboursement | 0 |
| Capital restant dû en fin de période (09.11.21) | 8.000.000 € |